



## **L'APF EXCEDENTAIRE DE 12 MILLIONS D'EUROS EN 2015 QUELLE REDISTRIBUTION AUX SALARIES ?**

Les Comptes Annuels 2015 sont marqués par des excédents records à hauteur de 12 M€ sur l'ensemble des secteurs d'activité.

**Concernant le secteur des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS)** à gestion contrôlée, ces excédents sont principalement liés à des économies sur les charges de personnels.

**Pour le secteur mouvement** qui reste en très léger déficit, le redressement des comptes est lié à un taux de legs « historiquement » haut et à des économies importantes notamment sur la baisse des charges de personnels en délégations, en lien avec la réorganisation.

**Pour APF entreprise**, le redressement fulgurant est lié à des hausses de productivités importantes sans hausses de salaires pour les salariés.

Dans les Entreprises Adaptées (EA) la chasse aux économies a des conséquences sur les conditions de travail, au delà de la question de la tarification : se développe dans les EA un travail à bas coût, des objectifs fixés au travailleurs en situation de handicap et des modes management qui ne sont pas toujours adaptés à leur situation.

La mise en prestation de service qui se développe, impose à certains travailleurs de l'APF des conditions de travail qui ne sont pas adaptées dans les entreprises d'accueil. La prestation de service n'est pas une politique de réelle inclusion.

La recherche de productivité en EA a aussi pour conséquence des réorientations vers des activités parfois peu adaptées au handicap et peu génératrices d'épanouissement social pour les travailleurs en situation de handicap.

**Le résultat des EA excédentaire de 1,436 M€**, amène la CGT à interroger l'APF sur ce qui sera redistribué aux salariés qui sont les premiers concernés par ce redressement.

Nous notons qu'en 2015 nous avons négocié un accord certes modeste avec un résultat de -640K€, pour les EA. La CGT souhaite négocier des augmentations de salaires à l'aune de ce résultat.

**Dans le secteur des ESMS**, les économies de charges de personnels ont des conséquences réelles sur les conditions de travail de salariés et les conditions d'accueil des usagers. Que cela soit en terme d'organigramme non pourvu ou de suractivité, ces économies se traduisent pour les accompagnants par des surcharges de travail importantes et dégrade les conditions d'accueil des usagers. Dans un contexte où la valeur du point est gelé depuis 6 ans.

**Dans le secteur des délégations** la réorganisation a eu pour conséquence une baisse importante des effectifs de 20%. La réorganisation est vécue très difficilement par les salariés et la redistribution des postes est loin d'être équitable.

Le bilan social traduit **des conditions de travail qui se détériorent**, avec une augmentation des arrêts maladies et du nombre de ruptures de contrats suite à des inaptitudes.

EN 2014, 48,5% des salariés à l'APF gagnaient moins de 1500€ mensuels bruts, en 2015 ce sont **55,41% qui gagnent moins que le SMIC**. Avec un effectif et une masse salariale stable cela traduit une augmentation des inégalités salariales à l'APF.

Ces excédents record se font l'année d'un plan social à l'APF et de l'atteinte de l'organisation cible en délégation.

**En conclusion ce « résultat spectaculaire » n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés.**

Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?

la  
cgt

Pour défendre vos droits et faire aboutir vos revendications

**Contactez la CGT / Syndiquez vous**

Contact : Mathieu PIOTRKOWSKI Délégué Syndical Central CGT APF

[mathieupiotr@wanadoo.fr](mailto:mathieupiotr@wanadoo.fr) ☎ 06 72 19 39 76

🖥 [www.cgtapf.com](http://www.cgtapf.com) 📘 <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>